

## **COURRIER CPAM**

### **INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE**

Pour simplifier vos démarches, l'Assurance Maladie a créé un service en ligne dédié à votre installation.

Avec le service en ligne : <https://installation-medecin.ameli.fr>,

vous obtiendrez rapidement votre Carte de Professionnel de Santé et vos feuilles de soins vous sont remises directement le jour du rendez-vous avec la CPAM.

#### **ETAPE 1**

► Faites enregistrer votre activité libérale auprès du conseil de l'Ordre des médecins de votre lieu d'exercice.

#### **ETAPE 2**

► Rassemblez les documents nécessaires à votre enregistrement auprès de la CPAM de votre lieu d'exercice :

↪ *Attestation de Conseil de l'ordre de début d'activité libérale*

↪ *RIB professionnel (pour percevoir les remboursements en tiers-payant)*

↪ *Carte d'identité*

↪ *Attestation Vitale*

↪ *RIB personnel (pour votre affiliation en tant qu'assuré social)*

#### **ETAPE 3**

► Connectez-vous sur : <https://installation-medecin.ameli.fr>

► Déposez de manière dématérialisée les documents nécessaires à votre installation (attestation du conseil de l'Ordre, carte d'identité...)

► Prenez rendez-vous en ligne avec votre conseiller.

Une fois ces démarches effectuées, le Pôle Accompagnement des Professionnels de santé et des Etablissements vous enregistre dans le fichier National des Professionnels de Santé.

Vous obtenez rapidement votre Carte de Professionnel de Santé et votre conseiller vous remet vos feuilles de soins, le jour du rendez-vous. A cette occasion, il vous informe sur la Convention Nationale des médecins, la facturation, la télétransmission et les téléservices.